

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est donné par les présentes, par la soussignée, Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité tenue le 9 janvier 2023, à la salle du conseil, située au 80, rue Principale à Saint-Louis-de-Blandford, fut adopté le règlement suivant :

REGLEMENT NUMERO 349-1-2022 MODIFIANT LE REGLEMENT 349-2021 TRAITEMENT ET REMUNERATION DES ELUS MUNICIPAUX

Le présent règlement susmentionné est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.saint-louis-de-blandford.ca

Donné à Saint-Louis-de-Blandford, ce 10^e jour du mois de janvier 2023.



Stéphanie Hinse

Directrice générale et greffière-trésorière